

FONCTIONNEMENT DE COMPTE
ENTREPRISES

TARIFS & CONDITIONS 2019



BGFIBank Europe est la filiale française du groupe bancaire BGFIBank. Cette institution bancaire de premier plan est leader en Afrique Centrale (African Banker Awards 2019).

Le Groupe **BGFIBank** est implanté dans 11 pays, en Afrique subsaharienne : Bénin, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Equatoriale, République Démocratique du Congo, Sao Tomé et Principe, Sénégal ; à Madagascar et en France.

BGFIBank Europe réalise des opérations bancaires et financières (gestion des flux **(1)** et des excédents de trésorerie, financement du commerce international) pour une clientèle d'entreprises africaines et européennes.

Avec ses équipes spécialisées et sa présence locale, BGFIBank Europe vous ouvre les portes de l'Afrique subsaharienne.

BGFIBank Europe intervient sur l'ensemble de la chaîne logistique, du préfinancement jusqu'à l'escompte sans recours d'effets avalisés par des banques africaines.

Notre expertise se fonde sur trois métiers principaux :

- ❖ **Trade & Export Finance:** escompte d'effets, produits « trade finance vanille », émission et confirmation de crédit documentaire, remise documentaire...
- ❖ **Financements spécialisés :** préfinancement, financement de stocks sous CMA, financement pre-export, financement de campagnes agricoles,
- ❖ **Corporate Banking :** financement de BFR pour les entreprises exportatrices en Afrique, gestion des flux et des excédents de trésorerie



Pour tout contact

01.45.62.62.70
contact@bgfi.fr
<http://www.bgfi.com/>

(1) : BGFIBank Europe a une limite d'agrément de EUR 8.000 mensuels sur les opérations impliquant une personne physique

Engagements clients

- Délais de 3 jours ouvrés au maximum pour le traitement des documents dans le cadre d'un crédit documentaire (import ou export),
- Cotation des opérations forfaiting des clients en J, sous réserve de la réception des éléments avant 14 h (heure de Paris)*.
- Mise à jour annuelle, à minima, d'une liste des interlocuteurs du Département commercial et du back-office.
- Assistance et appui du Responsable back-office Trade Finance pour les opérations complexes des clients Trade.

* La cotation d'une opération ne représente pas un engagement de crédit de la part de BGFIBank Europe.

Sommaire

A. Flux	5
Opérations au débit et au crédit du compte	5
Transferts à destination de l'étranger (hors zone SEPA)	5
Rapatriements en provenance de l'étranger	6
Opérations de change	6
Encaissements d'effets libres payables à l'étranger	6
Arrêtés de compte (périodicité trimestrielle)	6
Banque à distance	7
B. Crédits et Engagements par signatures	7
Crédits et engagements par signature	7
Emission de garanties internationales et stand-by letter of credit (RUGD 758)	8
Opérations au crédit du compte	8
C. Opérations sur Remises Documentaires et Crédits Documentaires	8
Remises documentaires import	8
Remises documentaires export	8
Crédits documentaires import et stand-by letter of credit (UCP 600)	9
Crédits documentaires export et stand-by letter of credit (UCP 600)	10
D. Divers	11
Commission de gestion administrative	11
Autres services, frais et commissions	11

Ces conditions sont valables un an et peuvent être révisables à tout moment.

Les commissions taxables sont soumises à la TVA française au taux légal en vigueur (20% au 1er septembre 2015).

Les réclamations sur les produits et les services fournis par BGFI Bank Europe peuvent être adressées au responsable de la conformité-réclamation clientèle, BGFI Bank Europe, 10-12 rue du Général Foy, 75008 Paris (France) ou par mail à eqc@bgfi.fr.

A. Flux

Opérations au débit et au crédit du compte.

Virement émis – par virement (heure limite de réception des ordres pour un traitement à J : 14h, 10h30 pour les virements SEPA)

• Virement électronique Valeur veille	€ 1 dispo juin 2018
• Virement SEPA (uniquement en frais partagés SHA) Valeur veille	€ 5
• Virement permanent Valeur veille	€ 10
• Virement de trésorerie dans un autre établissement (même client ou groupe) en EUR Valeur jour	€ 15
• Virement interne (même client ou groupe) Valeur compensée	Gratuit
• Virement urgent Valeur veille calendaire	€ 20
• BIC ou IBAN erroné ou manquant	€ 25

Virements reçus

• Valeur 1 jour calendaire	Gratuit
----------------------------	---------

Transferts à destination de l'étranger (hors zone SEPA)

Transfert émis – par virement (heure limite de réception des ordres pour un traitement à J : 14h)

Ordre papier, commission de transfert dégressive appliquée comme suit :

Valeur veille

• Jusqu'à 75 000 €	0,10 %
• Au-dessus de 75 000 € Minimum	0.050 % € 35
• BIC ou IBAN erroné ou manquant	€ 25

Ordre électronique, commission de transfert dégressive appliquée comme suit :

Valeur veille

• Jusqu'à 75 000 €	0,10 %
• Au-dessus de 75 000 € Minimum	0.050 % € 30
• BIC ou IBAN erroné ou manquant	€ 25

Commission de virement de trésorerie intra-groupe hors BGFIBank € 75

Commission de virement de trésorerie intra-groupe vers BGFIBank € 55

Valeur jour

Il existe 3 types d'imputation des frais de transferts à destination de l'étranger :

- SHA : frais partagés, chaque contrepartie paie les frais de sa banque. Option par défaut
- BEN : tous les frais sont à la charge du bénéficiaire du transfert
- OUR : tous les frais sont à la charge du donneur d'ordre. BGFIBank Europe pourra refacturer à posteriori les frais des banques correspondantes.

Rapatriements en provenance de l'étranger

- Commission de rapatriement (hors commissions de change) € 25
Valeur lendemain si crédit en compte
Valeur 2 jours ouvrés si cession de devises
- Virement SEPA reçu Gratuit
(Sous réserve que le donneur d'ordre communique l'IBAN du bénéficiaire ainsi que le code BIC de l'établissement du bénéficiaire, et que s'applique l'option share)

Opérations de change

Commission administrative de levée anticipée / prorogation de change à terme Nous consulter
Minimum € 200

Encaissements d'effets libres payables à l'étranger

- Commission d'effet libre à l'encaissement – par effet 0,10 %
Jour de valeur variable selon les pays
 - Minimum € 75
 - Maximum € 175
- Présentation à l'acceptation – par effet € 50
- Frais de port € 95
- Relance – par intervention € 50
- Effet revenu impayé € 350

Arrêtés de compte (périodicité mensuelle)

- Intérêts débiteurs sur débit non autorisé (en euro) EONIA ⁽¹⁾ + 8 %
- Commission de mouvement calculée sur le total des écritures passées au débit du compte (hors virements de trésorerie) 0,1%
- Commission du plus fort découvert 0,1%
- Commission d'arrêté de compte, par arrêté, par mois et par compte (compte euro exclusivement) € 35 minimum
- Commission d'arrêté de compte – par arrêté, par mois et par compte (multidevises) € 50 minimum

(1) : dans le cas où l'EONIA deviendrait négatif, il sera considéré comme égal à zéro.

Pour les autres devises, il sera appliqué l'index de référence.

Banque à distance

Mise en place d'un système d'envoi de relevé de compte quotidien via des messages SWIFT MT940 sur la banque de votre choix.

- Frais de mise en place € 150
- Abonnement mensuel, par entité juridique € 30

BGFI Online (Portail Internet)

- Consultation : abonnement mensuel, par entité juridique Gratuit
- Option virements : abonnement mensuel, par entité juridique € 30

EBICS

- Frais de mise en place € 150
- Abonnement mensuel, par entité juridique € 50

B. Crédits et Engagements par signatures

Crédits et engagements par signature

Ligne de crédit court terme et de trésorerie

- Frais de dossier : Mise en place, structuration et renouvellement Nous consulter
- Frais de tirage (par évènement) € 150 minimum
- Frais de prorogation / renouvellement (par évènement) € 250 minimum
- Frais de gestion d'impayé (par évènement) € 350 minimum

Ligne de crédit moyen terme

- Frais de dossier : Mise en place, structuration et renouvellement Nous consulter

Engagements par signature

- Etablissement d'acte € 250 minimum
- Commission trimestrielle perçue d'avance 0.5% / trimestre minimum
- Minimum par trimestre € 300
- Avenant (en fonction de la nature du dossier, minimum) € 150
- Aval d'effet de commerce (commission de risque) 0.5% / trimestre minimum
- Minimum par trimestre € 300
- Frais d'aval € 175
- Prise de garantie À la charge de l'emprunteur
- Information annuelle des garants – par lettre € 180

Emission de garanties internationales et *stand-by letter of credit* (soumises aux RUGD 758)

- | | |
|-------------------------------------|-----------------|
| • Emission/prorogation/augmentation | 2% l'an minimum |
| ○ Minimum par trimestre | € 300 |
| • Frais acte (émission / avenant) | € 500 minimum |
| • Mise en jeu | € 500 minimum |

Opérations au crédit du compte

Cessions de créances et MCNE

- | | |
|--|--------------------|
| • Bordereau de cession (en fonction de la nature du dossier) | |
| Minimum par bordereau | € 150 |
| Commissions de prorogation ou d'impayés | € 350 |
| Frais de relance par Swift | € 25 (par relance) |

Escompte sans recours d'effets avalisés

- | | |
|-----------------------------|-----------------|
| | Nous consulter |
| Frais de traitement | Minimum € 150 |
| Jours de grâce | Minimum 5 jours |
| Minimum perception intérêts | € 350 |

C. Opérations sur Remises Documentaires et Crédits Documentaires

Remises documentaires import

- | | |
|--|---------|
| • Commission d'encaissement | 0,2 % |
| Minimum | € 250 |
| Maximum | € 1.200 |
| • Commission d'acceptation | € 50 |
| • Frais de port + Télécom | € 50 |
| • Si aval, cf rubrique B « Engagements par signature » | |

Remises documentaires export

- | | |
|---|---------|
| • Commission d'encaissement | 0,2 % |
| Minimum | € 250 |
| Maximum | € 1.200 |
| • Commission d'acceptation | € 50 |
| • Frais de port | € 95 |
| • Si demande d'escompte sans recours, cf. rubrique B « Opérations au crédit du compte » | |

Crédits documentaires import et *stand-by letter of credit* (soumises aux UCP 600)

*commissions non taxables

• Ouverture – par trimestre indivisible (minimum) Minimum	0.25% € 250
• Modification Augmentation – par trimestre indivisible* et/ou prorogation avec dépassement de la période couverte par la commission initiale – par trimestre indivisible*	0.25%
Minimum	0.25% € 250
Autre modifications – forfait	€ 200
• Usance Minimum	1/12% mois € 250
• Commission de levée de documents Minimum	0.125% € 175
• Délivrance de marchandises / Bon de cession Minimum	0.1 % € 175
• Commission pour irrégularités (par jeu documentaire)	€ 180
• Commission Port et Télécom	€ 50

Crédits documentaires export et stand-by letter of credit (soumises aux UCP 600)

Sauf stipulation contraire, toutes les commissions sont à la charge du bénéficiaire

*commissions non taxables

• Simple transmission	€ 150
• Commission de notification Minimum	0,10% € 200
• Commission de confirmation – par trimestre indivisible Minimum	Nous consulter € 250
• Commission de modification de crédit non échu*	
Augmentation	Commission de notification ou de confirmation
Prorogation d'un crédit confirmé qui dépasse le trimestre indivisible*	Commission de confirmation
Prorogation d'un crédit confirmé à l'intérieur du trimestre – forfait	€ 200
Autres modifications – forfait	€ 200
• Commission de levée de documents ou d'utilisation Minimum	0,15% € 175
• Commission de pré-vérification	Nous consulter
• Commission de transfert de crédit Minimum	0,75% € 1.000
• Commission de cession de crédit Minimum	0,175% € 500
• Commission de montage	Minimum €1.500
• Commission de négociation	Nous consulter
• Commission d'acceptation ou de paiement différé – mois indivisible Minimum (dans le cadre d'un crédit confirmé)	Nous consulter € 250
• Commission de paiement à échéance sur L/C non confirmée 0.10% Minimum	€ 200
• Commission pour irrégularités (par jeu documentaire)	€ 180
• Commission Port et Télécom	€ 95
• Frais de relance par Swift	€ 25

D. Divers

Commission de gestion administrative

- Actualisation administrative et juridique des dossiers (selon complexité) € 250 / an minimum

Autres services, frais et commissions

- Envoi en recommandé avec AR Frais réels
- Renseignements destinés aux commissaires aux comptes (selon complexité) € 250 minimum
- Commande de pièces juridiques auprès du Greffe du tribunal de Commerce (si non fournies par le client) + récupération des frais (minimum) € 50
- Procédure civile d'exécution, avis à tiers détenteur € 150
- Délivrance d'attestation € 80
- Frais d'intervention pour instruction incomplète ou erronée € 20
- Clôture de compte à l'initiative du client € 200
- Frais de recherche de documents (minimum)
En cas de demande exceptionnelle, un devis sera fourni € 75
- Procédure judiciaire Remboursement des frais
- Frais d'information annuelle des cautions € 180

INFORMATION RELATIVE AU FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS ET DE RÉOLUTION (FGDR)

Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR), créé par la loi du 25 juin 1999 est chargé de protéger et indemniser les clients en cas de défaillance de leur établissement bancaire. La Garantie des Dépôts couvre les comptes de dépôts et les livrets jusqu'à 100 000 € (hors Livrets garantis par l'Etat). La Garantie des Titres couvre tous les instruments financiers jusqu'à 70 000 €. La Garantie des Cautions couvre les engagements de cautions réglementaires pris par des professionnels pour leurs clients.

Le FGDR peut intervenir aussi en Résolution de crise avant faillite, pour éviter les conséquences pour les clients.

Pour plus d'informations sur la protection de vos comptes en cas de défaillance de votre banque, consulter le site Web du FGDR :

www.garantiedesdepots.fr

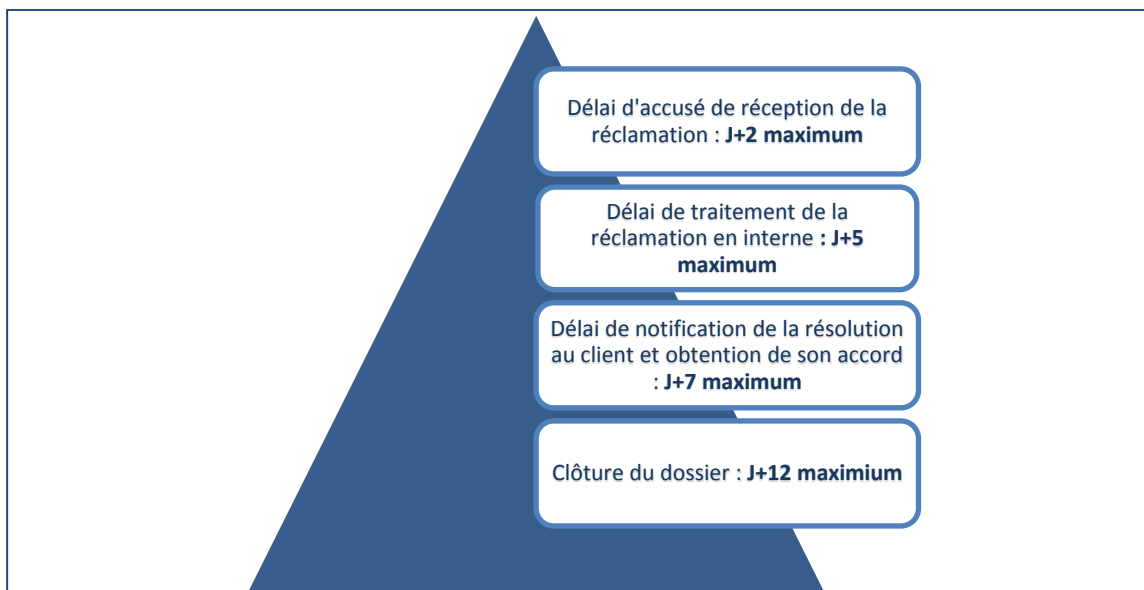
Réclamations

Les réclamations peuvent être formulées par téléphone (numéro non surtaxé), e-mail, courrier postal ou message SWIFT (correspondance bancaire).

Toute réclamation orale devra être formalisée via une réclamation écrite transmise par e-mail, par SWIFT ou par courrier postal à l'adresse suivante :

BGFIBank Europe
Département du Développement Commercial
10-12 rue du Général Foy
75008 Paris
egc@bgfi.fr
BGFIFRPP

Les délais de traitement des réclamations sont les suivants :





BGFI Bank

Votre partenaire pour l'avenir